

FINISTÈRE

PENmarch

CÔTE

COMMUNE : Penmarch

CANTON : Pont-l'Abbé-Lambour

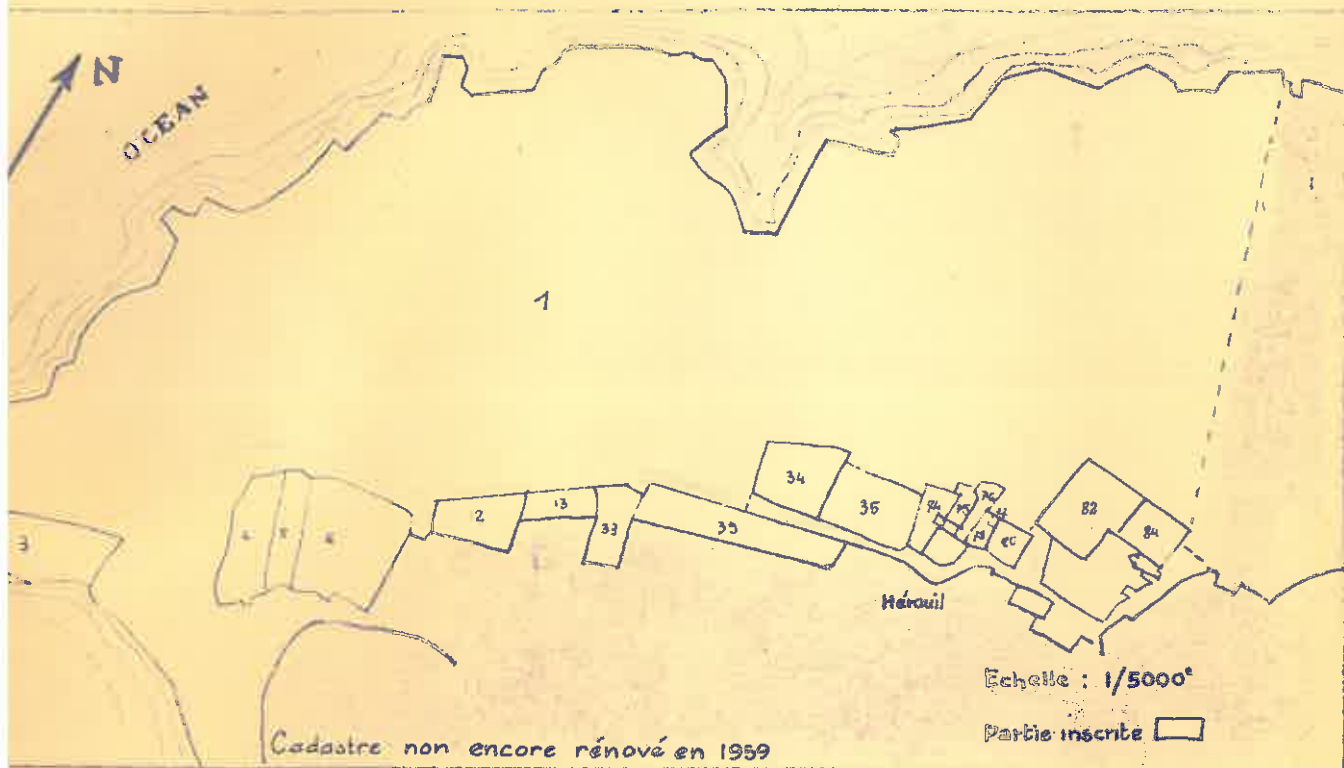
ARRONDIS^{se} : Quimper

CARTE

MICHELIN

N° 58

PLI 14

ARRÊTÉ DU 26 AOÛT 1936

Est inscrite à l'Inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général par application de l'article 4 de la loi du 2 Mai 1906, la partie de la côte de Penmarch (Finistère) comprenant les rochers dits "Oreilles de lapin", le "Trou de l'Enfer", "la Croix", le "Saut du boins", le "Rhinocéros" et constituée par les parcelles cadastrales n° 1. 2. 3. 4. 5. 6. 13. 33. 34. 35. 36. 74. 75. 76. 77. 78. 80. 82. 84 section A.